

04.09.2014 – 12:08 Uhr

## **Nespresso conclut un accord avec l'Autorité de la concurrence en France, permettant à l'entreprise de poursuivre sa croissance portée par l'innovation en matière de produits et de services**

*Lausanne (ots) -*

Nespresso annonce aujourd'hui être parvenu à un accord avec l'Autorité de la concurrence en France en réponse aux interrogations soulevées par cette dernière sur les activités de l'entreprise dans ce pays. Le point de vue exprimé par l'Autorité de la Concurrence constituait une évaluation préliminaire du marché, et non, un constat d'irrégularité. La décision de l'Autorité de la Concurrence d'accepter les engagements de Nespresso clôt le dossier.

Nespresso et l'Autorité de la Concurrence se sont mis d'accord sur trois engagements pour le marché français, et plus spécifiquement : (i) revoir la manière dont l'entreprise et ses employés communiquent sur ses produits et sur les capsules désignées comme compatibles avec les machines Nespresso ; (ii) transmettre aux fabricants de ces capsules, par le biais d'un tiers indépendant, des informations sur les modifications techniques apportées aux machines Nespresso, et ce avant leur commercialisation, et leur permettre de tester leurs capsules sur des prototypes Nespresso ; (iii) mettre en place un programme complet de formation dédiées aux employés, ainsi que des outils visant à renforcer les programmes de conformité existants et s'assurer de la connaissance et du respect des lois en matière de concurrence, ainsi que de l'engagement (i) ci-dessous.

« Nous sommes heureux d'être parvenus à un accord avec l'Autorité de la concurrence et d'avoir convenu d'un dispositif qui nous permette de continuer à innover pour les consommateurs. » a déclaré Jean-Marc Duvoisin, Directeur général de Nestlé Nespresso. « Les initiatives retenues témoignent de notre constant engagement en faveur d'une concurrence loyale et ouverte. »

La concurrence n'est pas nouvelle pour Nespresso et l'entreprise continue de se développer malgré l'arrivée de capsules désignées comme compatibles avec les machines Nespresso. Les mesures annoncées aujourd'hui renforceront plus encore les programmes de conformité existants chez Nespresso. Comme preuve supplémentaire de l'engagement de la société en faveur d'une concurrence loyale, Nespresso prévoit d'étendre la transmission d'informations techniques à des fabricants opérant en dehors du marché français.

« Cet accord est positif pour nos consommateurs et notre entreprise. » a dit Jean-Marc Duvoisin « Après avoir travaillé de manière constructive pour répondre aux préoccupations de l'Autorité de la Concurrence, nous pouvons maintenant envisager l'avenir avec confiance et consacrer pleinement nos ressources à la recherche d'innovations tant en matière de produits que de services afin de satisfaire plus encore les consommateurs et les Membres de notre Club. Nous sommes en bonne position pour poursuivre notre croissance sur le segment florissant du café portionné grâce à une offre solide et unique. Notre modèle fondé sur un accès direct aux consommateurs nous permet d'offrir un service exceptionnel aux Membres de notre Club tout en anticipant leurs préférences. Plutôt que d'être présent dans les linéaires de supermarchés, nous continuons à nous singulariser par l'innovation et par notre propre circuit de distribution. »

Contact:

Diane Duperret  
Corporate PR Manager  
+41 21 796 92 89  
diane.duperret@nespresso.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007465/100760920> abgerufen werden.